



RECRUTEMENT PAR CONCOURS ANNUEL

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE RECRUTE DES TECHNICIEN.N.E.S SUPÉRIEUR.E.S



Les métiers dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation de l'environnement et de la forêt vous intéressent ? Rejoignez-nous !

Calendrier de recrutement

- **Octobre** : ouverture des inscriptions aux concours
- **Février-mars** : épreuve écrite
- **Mai-juin** : épreuve orale
- **Octobre** : rentrée en formation
- **Titularisation dans la fonction publique à l'issue de la formation**

Admission

- Après la réussite au concours vous êtes nommés fonctionnaires stagiaires en formation pour une période d'un an
- Vous accomplissez votre formation rémunérée à l'Institut de formation des personnels du ministère de l'agriculture – Infoma

Le saviez-vous ?

titulaire de la fonction publique d'état après votre formation, 2 fois par an, des postes sont proposés à la mobilité et vous permettent de changer d'affectation : nouvelle structure, nouvelle région géographique

1 établissement

2 sites de formation, 3 spécialités



« vétérinaire et alimentaire » et « techniques et économie agricoles »



« forêts et territoires ruraux »



d'infos

infoma.agriculture.gouv.fr/Devenir-technicien-superieur-du

LA FORMATION INITIALE DES TECHNICIEN.NE.S SUPÉRIEUR.E.S DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE

Deux voies d'accès possibles :

➔ recrutement dans le 1^{er} grade – T1 (titulaire du bac ou équivalent)

Après la réussite au concours de technicien.ne supérieur.e, grade de technicien.ne, vous êtes placés sous un statut de stagiaire statutaire pendant un an.

Vous êtes pré-affectés sur un poste, sous la responsabilité et la gestion de votre « employeur » (services déconcentrés de l'État ou établissements publics).

Vous suivrez une formation dans un des centres de l'INFOMA pendant 4 mois consécutifs.

Le reste de l'année de stage statutaire, (8 mois consécutifs ou fragmentés selon la spécialité), est effectué sur le poste de pré-affectation, dans la structure opérationnelle.

➔ recrutement dans le 2^{ème} grade – T2 (titulaire Bac +2)

Après la réussite au concours de technicien.ne supérieur.e grade de technicien.ne principal.e vous êtes placés sous un statut de "technicien.ne stagiaire" pendant un an. Vous suivrez une formation dans un des centres de l'INFOMA réparti en 3 périodes :

- Une période en présentiel de formation en tronc commun de 5 mois
- Une période d'approfondissement de 3 mois, suivie, après le choix des postes, par :
- Une période de stage (4 mois) dans le service de pré-affectation.

+ accès en interne : 2^{ème} grade – T2exT1

Les technicien.ne.s supérieur.e.s recruté.e.s au deuxième grade (T2) et déjà titulaires du 1^{er} grade sont promu.e.s sur leur poste à la date de la rentrée des T2 et suivront, après un bilan préalable de leurs compétences, un parcours de professionnalisation d'un an défini par l'INFOMA.

MÉTIER S ET MISSIONS – TROIS SPÉCIALITÉS

Spécialité Vétérinaire et Alimentaire : vous êtes chargés d'inspection dans le domaine de la santé publique vétérinaire. Vous exercez vos missions dans trois secteurs complémentaires :

- **la sécurité sanitaire des aliments** : inspection sur le terrain à tous les stades de la production et commercialisation.
- **la santé et la protection animales** : contrôle et application des mesures de lutte contre les maladies animales et des dispositions en matière de bien-être animal,
- **la protection de l'environnement** : inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Spécialité Techniques et économie Agricole : vous êtes chargés d'organiser et traiter les dossiers d'aide à l'agriculture et de contribuer à l'orientation et l'organisation des productions animales et végétales. Vous mettez en œuvre des enquêtes et études statistiques et contribuez à garantir la qualité sanitaire des végétaux, produits végétaux et denrée alimentaires végétales. Vous réalisez aussi des contrôles nécessaires au paiement des aides agricoles.

Spécialité Forêts et Territoires ruraux : vous participez à toutes les activités en matière de forêt et d'environnement. Vous assurez la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et contribuez à la mise en application de la réglementation dans des domaines tels que la gestion des espaces forestiers, la chasse et la pêche, la gestion des espaces naturels et la valorisation des paysages.

Objectifs

Apporter, pour les 2 grades, les principaux fondamentaux nécessaires pour exercer les missions d'un.e technicien.ne du ministère chargé de l'agriculture, par spécialité.

Les stagiaires des deux grades seront formés ensemble, par spécialité, sur la majeure partie de la période de présentiel des technicien.ne.s de 1^{er} grade.

Condition d'accès au concours

Par concours externe

Public : tout public (fonctionnaires ou non)

Diplômes : Bac pour le concours de technicien.ne (T1), ou Bac + 2 pour le concours de technicien.ne principal.e (T2)

Par concours interne

Public : fonctionnaires ou agent.e.s de l'Etat, (Collectivités Territoriales et établissements Publics qui en dépendent, militaires et agent.e.s d'une organisation internationale intergouvernementale.

Ancienneté : au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année du concours

Rémunération mensuelle nette

- 1900 € (ancienneté 1 an)
- 2100 € (ancienneté 10 ans)
- 2400 € (ancienneté 20 ans)

